



# Bulletin Municipal



## Le Viala du Tarn

Hiver 2018/2019



## Connaissance de la commune : fleurissement et patrimoine

Pour la troisième année consécutive, la commune du Viala du Tarn a participé au concours du fleurissement de la commune, organisé par le Conseil Départemental, obtenant ainsi un honorable 3<sup>ème</sup> prix dans sa catégorie de moins de 500 habitants, à égalité avec les communes de Drulhe et de Villecomtal ; les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix revenant respectivement aux communes de Muret le Château et Taussac.



*A Rodez, mardi 20 novembre, en présence de Mrs Christophe Laborie, Jean-François Gaillard et Eric Gayraud*

Conformément à la volonté du Conseil Départemental, la municipalité du Viala du Tarn a incité les habitants à participer aux plantations, les employés municipaux à la préparation des plates-bandes, et les enfants, dans le cadre des activités périscolaires, ont confectionné un treillis pour le rosier grimpant de la porte de l'horloge. Tout cela pour offrir un cadre de vie agréable à leurs concitoyens et accueillant pour les touristes !



**« La communication faite aux habitants sur le fleurissement semble susciter de bonnes initiatives visibles. Nous avons noté que des plantations sont également réalisées dans divers villages avec le concours des habitants bénévoles. Le travail périscolaire qui a été réalisé par les enfants est une bonne initiative »** déclare le jury visitant le village en juillet.

Ce concours, mis en place depuis 1986, a concerné cette année **39 communes**

**aveyronnaises**, toutes visitées par un jury de spécialistes au cours du mois de juillet. Les critères d'appréciation prennent en compte la mise en valeur du patrimoine par le végétal, le fleurissement des divers espaces de la commune, mais aussi la gestion environnementale prônant l'utilisation de plantes adaptées à la sécheresse et nécessitant peu ou pas d'entretien du type plantes méditerranéennes.

**« La commune dispose d'un patrimoine arboré important (platanes notamment). Les compositions près de l'église et de la mairie sont d'un bel effet. Il serait intéressant de développer la plantation d'arbustes, de graminées et de vivaces. »**

La journée départementale du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie, a permis de favoriser les échanges entre les élus, les techniciens des différentes collectivités et de découvrir ce qui se fait sur le département, et au-delà, en s'appuyant sur des experts nationaux.

**Le jury a noté la propreté du village. Le paillage des plantations permettrait de réduire les arrosages, de limiter les entretiens et met en valeur les plantations** et conclut en disant **« Avec un patrimoine intéressant, ce village présente de réels atouts. Développer son embellissement tout en préservant son identité. »** (13/07/2018)



Bonjour à tous,

L'année 2018 se termine par une bonne nouvelle avec la validation de notre recensement « **531 habitants** ». Félicitations aux personnes en charge de ce dossier ; les dotations de l'Etat devraient par conséquent augmenter progressivement au cours des trois prochaines années.

Je voudrais aussi remercier toutes nos associations pour leurs multiples implications sur la commune, apporter mon soutien à l'ensemble de nos employés pour leur sérieux et leur compétence, sans oublier nos commerçants, nos artisans, nos maraichers ou agriculteurs, poumons de l'économie locale et permettant le bien vivre sur notre commune.

J'aurai aussi une pensée pour les personnes souffrant de maladie, d'isolement ou ayant perdu un être cher. Je pense aussi à ces nouveaux nés qui ont apporté un rayon de soleil à de jeunes couples. L'arrivée de nouveaux habitants avec des enfants nous conforte dans notre décision de mettre en place une garderie afin de pérenniser les deux postes d'enseignants de notre école.

Divers travaux ont été réalisés en 2018, énumérés dans les 2 bulletins semestriels. La clôture du dossier «Réfection des réseaux/ Cœur de village » a permis en cette fin d'année une première tranche sur le Minier avant de poursuivre dès février 2019 par la rue du Barry et la place du portail au bourg du Viala.

Je me réjouis des travaux de la D73 en direction de Saint Rome de Tarn. Tous ces chantiers occasionnent leurs lots de nuisances mais je compte sur votre compréhension, ces travaux ayant pour but l'amélioration de notre sécurité et de notre cadre de vie.

Hélas, cette année se termine par ce conflit des gilets jaunes. Bien que certaines revendications soient légitimes, nous ne pouvons accepter ces violences envers les forces de l'ordre et ces dégradations de bâtiments et structures publiques et privées. Espérons que des mesures concrètes seront prises afin que chacun puisse vivre décemment dans notre beau pays. En espérant des jours meilleurs à l'ensemble d'entre vous, je vous souhaite tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2019.

**Michel Héraud, maire**

**Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous présenteront leurs vœux, samedi 12 janvier à 15 h00 à la Maison du Temps Libre.**



#285376307

 **Renseignements pratiques**

**Horaires de la mairie** : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h00, Tel : 05 65 62 52 37

**Horaires de l'agence postale** : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30, samedi de 8h50 à 12h10, Tel : 05 65 62 06 42

**Site internet municipal** : tapez vialadutarn.fr

**Bibliothèque municipale gratuite** : ouverture mardi, mercredi 15h30 à 18h30, samedi 10h30 à 12h30

**Tourisme** : Consultez le site [www.tourisme-muse-raspes](http://www.tourisme-muse-raspes)

**Assistante sociale** : permanence en mairie ; prendre RV au 05 65 60 95 55

**Notaire** : permanence en mairie; prendre RV au 05 65 46 33 01

**Transport à la demande** : sur Millau le vendredi et Saint Affrique le samedi départ 9h30, retour 12h00  
Contact : Suzanne KUNOW 06 77 07 12 99  
Possibilité également d'utiliser le car du ramassage scolaire pour Saint-Affrique (départ 6h55/ retour 18h30)

**Déchèteries :**

**Déchèterie de Saint Rome de Tarn** : ouverture mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

**Déchèterie de Salles-Curan** (secteur de Coudols/Ladepeyre) période hiver du 01/10 au 30/04 : ouverture mardi de 9h00 à midi ; jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h ; période été du 01/05 au 30/09 : comme en hiver avec en plus le samedi de 14h à 17h30

**Gendarmerie de Saint Rome de Tarn** : ouverture mardi de 14 à 18h, vendredi de 8h à 12h

**Permanence habitat à Saint Rome de Tarn** : le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 10h à 11h à la mairie

**Photos couverture du bulletin municipal** : décoration à l'entrée du village/ peinture des jardinières de l'îlot des Sagnes avec Adeline, animatrice de l'ALSH/ exposition d'Elno à la bibliothèque/ spectacle cirque du mois d'août avec l'association du FEP/ soirée du 10 novembre à la MTL

## Point sur l'adressage

Le travail de dénomination des voies est déjà bien avancé. La tâche a été répartie au niveau des conseillers municipaux qui ont sollicité l'avis des riverains. Pour les administrés qui souhaitent donner leur avis et qui n'auraient pas encore été consultés vos interlocuteurs sont les suivants :

- Villages de Coudols et de Ladepeyre, Bernadette Salvat, Michel Heraud
- Village de Pinet : Roland Maury
- Village de Saint Symphorien : Gilles Bonnal, Didier Nuez
- Village du Minier : Daniel Senegas
- Villages d'Ambias, de Valencas, du Bourg du Viala du Tarn : Gérard Lacourt, Roland Maury
- Village du Coudol : Gérard Lacourt
- Voies routières et écarts : le maire et les 4 adjoints.

Mi-février 2019 ce travail de dénomination des voies sera adressé au SMICA (organisme de modernisation numérique et d'ingénierie informatique affilié au Conseil Départemental) qui s'assurera de sa conformité selon les règles en vigueur. Un retour sera fait dans chaque village par les interlocuteurs désignés.

**L'objectif du conseil municipal est de disposer de la dénomination des voies et de la numérotation des immeubles validés, pour l'été 2019, avant le lancement des études de déploiement de la fibre optique.**



*Exemple de la dénomination des voies pour Coudols : Rue Théophile Combettes, rue du Moulin, rue de l'Etang, rue de la Bèle, rue du Balat, rue de la Traverse, rue du Roch de la Mache, place Déodat de Bonnefous, rue du Rèc, rue Saint Martin, rue des Parédous, banelle du Four.*

# Le budget principal de notre commune

**Le cadre budgétaire qui s'applique à notre commune distingue le budget principal des budgets annexes tels que le budget de l'eau et de l'assainissement, le budget du lotissement La Coste, le budget de la station carburant.**

Le budget principal (ou de fonctionnement) permet de gérer toutes les activités qui ne relèvent pas des budgets annexes. Il comprend toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune : cantine, garderie, équipements scolaires, transports scolaires, logements propriété de la commune, bâtiments publics, électricité, chauffage, salaires des employés communaux, véhicules de services, contrats de maintenance des équipements, contrôles obligatoires, assurances, impôts et taxes redevables par la commune, cotisations aux différents services et organismes d'appui, entretien

voirie, forêts et chemins, intérêts de la dette, frais de téléphone et d'affranchissements, fournitures administratives ...

Quant aux recettes de fonctionnement, elles relèvent essentiellement de dotations de l'état, de taxes et de redevances, de compensations, d'attributions de fonds, de remboursement de frais (par le budget annexe de l'eau, par la communauté des communes pour le fauchage, par les administrés en fonction des services utilisés...), des revenus des immeubles...

## **Evolution des dépenses et recettes réelles du budget principal de 2013 à 2018**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dépenses réelles	375 574,00 €	410 607,00 €	436 267,00 €	420 702,00 €	409 416,00 €	441 123,00 €
Recettes réelles	471 070,00 €	484 439,00 €	522 957,00 €	604 172,00 €	561 513,00 €	532 910,00 €
CAF brute (4)	95 496,00 €	73 832,00 €	86 690,00 €	183 470,00 €	152 097,00 €	91 987,00 €
Dette (3)	29 600,00 €	31 690,00 €	33 053,00 €	36 667,00 €	37 628,00 €	38 625,00 €
CAF nette (5)	65 896,00 €	42 142,00 €	53 637,00 €	146 803,00 €	114 469,00 €	53 162,00 €

(1) Y compris la recette exceptionnelle de 120 000 € issue du budget de l'eau

(2) Y compris le remboursement, par le budget annexe de l'eau, des frais de main d'œuvre consacrée au service de l'eau par les employés municipaux pour les années 2016 et 2017,

(3) Il n'y pas eu de nouveau prêt contracté par l'équipe municipale, sur le budget principal, depuis mars 2014.

(4) La capacité d'autofinancement brute (**CAF brute**) représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, remboursement de la dette, dépenses d'équipement...

(5) La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. Elle est une des composantes du financement disponible

Mis à part les années 2016 et 2017, la capacité d'autofinancement nette de notre commune est de l'ordre de 50 000 € et 60 000 €. Ce qui reste modeste par rapport aux besoins en investissement.

## **Coup de phare sur les lignes budgétaires les plus significatives de 2013 à 2018**

### **Les dépenses en tendances**

Le poste « **achats toutes fournitures** » recouvre les dépenses d'approvisionnement des fournitures nécessaires aux travaux d'entretien réalisés par les employés municipaux, de dotation ou de renouvellement de petits équipements, de travaux de voirie, d'activités scolaires, de la fonction administrative.

Les « **prestations externes** » concernent tous les travaux ou interventions confiés aux entreprises.

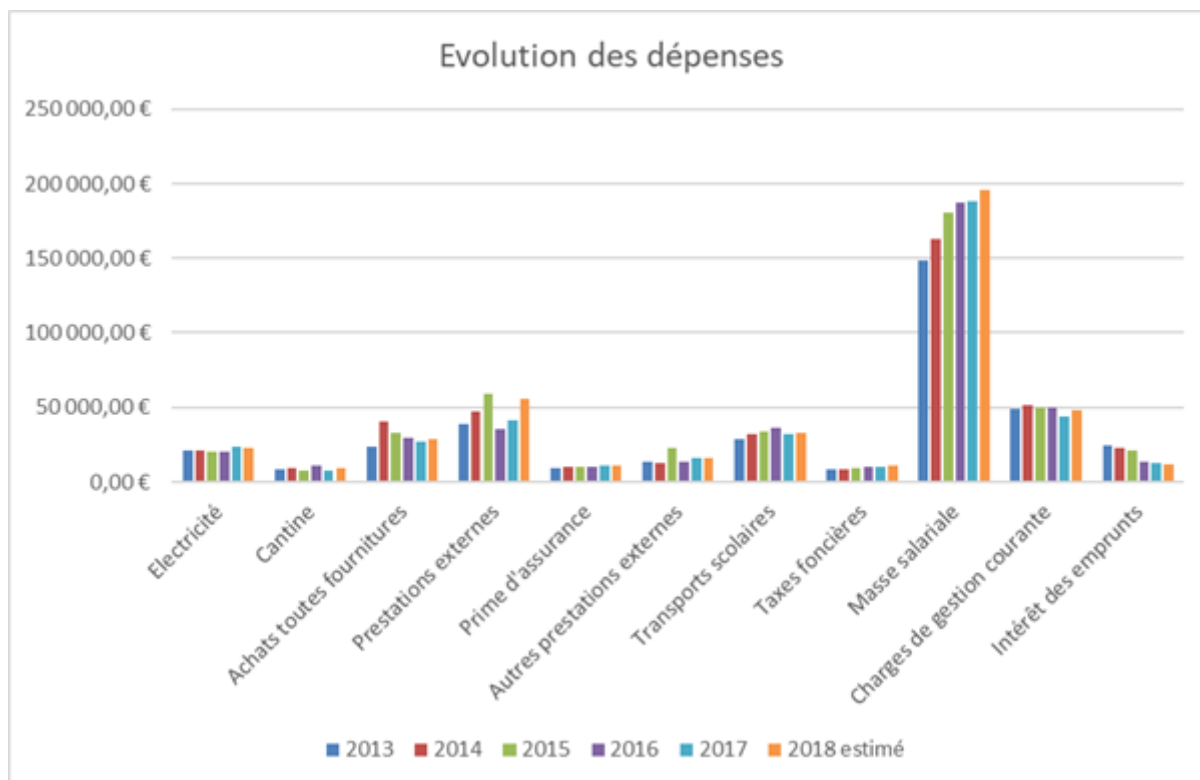
Les « **autres prestations externes** » regroupent les frais de contentieux, d'actes, d'honoraires, de publication, d'affranchissement, de téléphonie, de concours divers, de réception.

La **masse salariale** représente le montant de la dépense consacrée par la commune pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune avec les personnels communaux.

**Charges de gestion courante** : indemnité élus, service incendie, dotation aux associations, charges diverses.

**Taxes foncières** pour les bâtiments publics.

**Intérêts des emprunts** de la dette.



**Commentaires sur les dépenses :** Les dépenses sont relativement stables sur la période pour les postes : [électricité](#), [cantine](#), [prime d'assurance](#), [autres prestations externes](#), [transport scolaire](#), [taxes foncières](#), [charges de gestion courante](#) (aux augmentations annuelles près). Le poste de dépenses [achats toutes fournitures](#) est très fluctuant, les 2/3 de ces dépenses sont très liés au volume des travaux réalisés par les personnels municipaux, en particulier sur les logements, la voirie, les espaces publics. Deux postes de dépenses sont en hausse :

- [Les prestations externes](#), il s'agit des travaux confiés aux entreprises dans le cadre du maintien du patrimoine (travaux suite aux dégâts foudre sur l'église du Viala du Tarn en 2018 par exemple)
- [La masse salariale](#) dont l'augmentation s'explique en partie par l'embauche temporaire d'un saisonnier et la mise en place de l'Agence Postale depuis 2015.

On observe enfin une forte décroissance des [intérêts de la dette](#) en concordance avec un accroissement du montant du capital rendu en dépenses d'investissement (annuités constantes).

#### Les recettes en tendances

La rubrique « [remboursements de rémunération et charges des personnels](#) » est alimentée par la SS, les mutuelles et les organismes sociaux sur arrêts maladies.

Le poste « [remboursements et redevances](#) » regroupe, la redevance périscolaire et enseignement, les remboursements de frais de Moe par le budget de l'eau, le remboursement des activités délégués par la communauté des communes.

Le poste « [impôts et taxes](#) » regroupe la TH, la TF, la TFNB, les cotisations et impositions sur les entreprises.

La rubrique taxes sur les pylônes électriques et taxe énergie hydraulique regroupe les taxes payées pour chaque pylône 225 kV et 400 kV par RTE et les taxes payés par EDF pour la production hydraulique.

Taxe additionnelle de mutation perçue par la commune sur les ventes immobilières.

La rubrique « [Dotations](#) », regroupe la dotation générale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité rurale, la dotation aux élus locaux.

« [Subvention de transports scolaires](#) » versée par le département

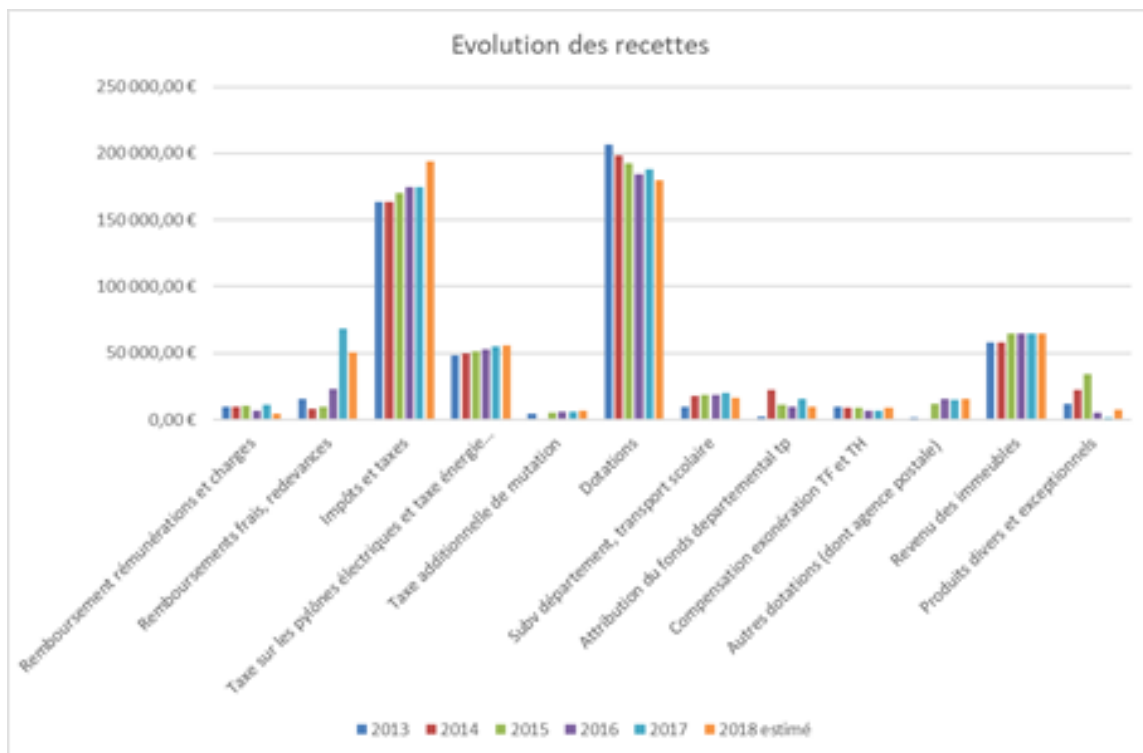
« [Attribution fonds départemental TP](#) » versée par le Département

« [Compensation exonération TH et TF](#) » par l'état.

« [Autres dotations](#) », dont le versement du salaire de l'employé de l'agence postale par la poste

« [Revenu des immeubles](#) », loyers du parc locatif de la commune

« [Produits divers et exceptionnels](#) »



**Commentaires sur les recettes :** La recette « **remboursement rémunération** » est aléatoire par principe. La rubrique « **remboursement de frais** » progresse fortement en 2017 et 2018. Elle regroupe les remboursements des travaux de fauchage par la CC et le remboursement des frais de Moe par le budget de l'eau, soit la Moe de 2016 et de 2017 sur le budget 2017, et la Moe 2018 sur le budget 2018. Cette disposition n'existait pas avant 2016.

Les recettes « **impôts et taxes** » progressent de 18 000 € entre 2017 et 2018, 9 000 € suite à l'augmentation des taxes par la commune, 9 000 € supplémentaire (sur les cotisations, redevances et taxes liées à l'activité économique) reversés par la communauté des communes à la commune, suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique. La « **taxe sur les pylônes** » progresse de 7 000 € sur la période. La recette de la « **taxe additionnelle de mutation** » reste constante.

La « **Recette dotation** » est constituée de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) qui est une recette attribuée par l'état, elle est entre autres, très dépendante du nombre d'habitants de la commune. La DGF a diminué de 40 000 € entre 2013 et 2018, alors que la dotation de solidarité a augmenté de 14 000 €. **Au global la baisse des dotations est 27 500 €.** La « **subvention du département pour le transport scolaire** » reste relativement constante, de l'ordre de 16 000 € à 20 000 €. Elle varie en fonction du périmètre du service. L'« **Attribution du fonds départemental TP** » est de l'ordre de 10 000 € à 15 000 € selon l'exercice. Les « **compensations d'exonération de la TH et de la TF** » restent également constantes sur la période. « **Autres dotations** », comprend entre autres la dotation de fonctionnement de l'agence postale soit 13 000 €. « **Les revenus des immeubles** » s'établissent en moyenne autour de 64 000 €/an depuis 2015. « **Produits divers et exceptionnels** » en principe aléatoires. Remboursement des dégâts foudre en 2018 par exemple.

## **Les travaux réalisés en 2018**

**De nombreux travaux en investissement ont été réalisés en 2018. Entre autres, on peut citer :**

- A la Maison du Temps libre, réfection partielle de la toiture et travaux d'ordre électrique
- A l'école, sécurisation de la distribution électrique
- Installation de 2 lampadaires (lotissement de la Coste), ouverture des toilettes sur la place
- Au bâtiment de la Mairie, remplacement et mise en peinture de tous les volets
- Réfection des 2 monuments aux morts sur le bourg du Viala du Tarn
- Remplacement de l'auvent à l'Auberge, déplacement de la cuve à gaz
- Poursuite du projet « Cœur de village » avec les premiers travaux au Minier
- Dans le cadre du projet adressage, dénomination des voies entre villages et dénomination voies avec la participation des habitants, à Coudols, Ladepeyre, Pinet, Valencas, Coudol, Ambias



## Information /Lancement d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière municipal du Viala du Tarn

Limitée par le manque de place disponible au sein du Cimetière municipal, la Commune du Viala du Tarn se voit contrainte d'envisager le lancement d'une procédure de reprise de plusieurs sépultures à l'état d'abandon par application des articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des sépultures concernées est affichée sur les panneaux d'affichage au cimetière du Viala du Tarn, à la mairie et elle est disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public soit lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00.

Il s'agit de sépultures se trouvant dans un état d'abandon et de dégradation manifeste et concernant uniquement des inhumations datant de plus de 40 ans.

Les descendants ou ayants-droit de la ou des personne(s) inhumée(s), la ou les famille (s) concernée (s) disposent désormais **jusqu'au lundi 14 Janvier 2019** pour se faire connaître et se présenter à la Mairie de Viala du Tarn. Elles pourront soit demander l'attribution d'une concession familiale si besoin et si l'aménagement sur le terrain le permet, soit faire procéder à leur charge au transfert du ou des défunt (s) dans une concession du cimetière.

Au terme de ce délai, sera mise en œuvre la procédure de reprise de ces Concessions, bien définie en étapes

successives sur une période totale de trois ans à compter du lundi 14 Janvier 2019.

**A l'issue de ce délai impératif, un arrêté municipal définira les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises, notamment l'exhumation des restes des défunts concernés et leur réinhumation immédiate dans l'Ossuaire communal, en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.**





## Avis de constat d'abandon de sépulture

En vue de pouvoir garantir une meilleure gestion du cimetière à long terme, la Commune du VIALA DU TARN envisage de récupérer plusieurs concessions ou tombes du cimetière manifestement en état d'abandon, répertoriées ci-dessous. Pour ce faire, M le Maire, informe les descendants ou successeurs des personnes décédées ci-après désignées, que, par application des articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans le dit Cimetière, le **Lundi 14 Janvier 2019 à 14 h 30**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions ou les tombes ci-dessous désignées et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

### LISTE DES CONCESSIONS CONCERNEES

#### PAR L'AVIS DE CONSTAT D'ETAT D'ABANDON

##### ◆ Carré 3 du cimetière

NOM	Prénom	Date du Décès	Durée de la concession accordée
<b>SALSON CARLES</b>	<b>Dié Josée</b>	1945	Acte de concession : 1947 à perpétuité
<b>TOURNEMIRE</b>	<b>Justin</b>	1926	Acte de concession : 1945 à perpétuité

##### ◆ Tour extérieur du cimetière

NOM	Prénom	Date du Décès	Durée de la concession accordée
<b>RAYNAL</b>	<b>Joseph</b>	1927	Acte de concession : 1927 à perpétuité

##### ◆ Carré 6 du cimetière

NOM	Prénom	Date du Décès	Durée de la concession accordée
<b>BRETON</b>	<b>Pierre</b>	1926	Concessions déclarées accordées depuis plus de 30 ans (selon actes de notoriété consultables en mairie)
<b>BARASCUT</b>	<b>Justine</b>	1926	
<b>PY LAFON</b>	<b>Marie</b>	1921	
<b>BOUSSAGUET</b>	<b>Lucien</b>	1936/1970	
<b>GREGOIRE DALOUS</b>	<b>François</b>	1934	
<b>MONTREDON</b>	<b>Henri</b>	1930	
<b>VERGNES</b>	<b>Gaston</b>	1970	
<b>BARASCUD</b>	<b>Lucien</b>	1970	
<b>PORTES</b>	<b>Rosalie</b>	1936	

## Gérance de l'auberge

Le bail de 2 ans concédé à nos aubergistes actuels, Géraldine et David, arrive à expiration fin mars 2019. Ceux-ci ont pris la décision de ne pas renouveler leur contrat. Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision et lance donc un appel à candidature pour la gérance de notre auberge.



## Accueil de loisirs (ALSH)

L'accueil se déroule dans la petite salle de la MTL (05 65 62 57 46). L'accueil est ouvert de 7h30 à 12h30. Accueil échelonné jusqu'à 9h puis possibilité de départ à partir de 12h00. Tarif de la demi-journée : entre 5 et 7 € suivant le quotient familial (voir en mairie)

<b>Mercredi 09 JANVIER</b> Thème : le roi	<b>Mercredi 16 JANVIER</b> Thème : la ronde	<b>Mercredi 23 JANVIER</b> Thème : le pain	<b>Mercredi 30 JANVIER</b> Thème : le cirque	<b>Mercredi 06 FEVRIER</b> Thème : la nature	<b>Mercredi 13 FEVRIER</b> Thème : le coeur	<b>Mercredi 20 FEVRIER</b> Thème : la chasse au trésor
<b>On cuisine :</b> (galette aux pommes) 	<b>On pratique des jeux coopératifs.</b> 	<b>On visite la boulangerie</b> 	<b>On pratique l'acrogymn.</b> 	<b>On part en randonnée.</b> 	<b>On cuisine.</b> (sablés en forme de coeur) 	<b>On cherche le trésor du Viala du Tarn.</b> 
<b>On va à la bibliothèque histoires de rois et princesses.</b> 	<b>On crée des ribambelles.</b> 		<b>On va à la bibliothèque histoires sur le cirque</b> 	<b>On peint.</b> 	<b>On distribue les sablés dans le village</b> 	

## Nouvelles brèves

### Cahier de doléances

La municipalité du Viala du Tarn, a décidé, suite au mouvement social en cours et sur proposition des maires des communes rurales, de mettre à disposition des citoyens qui souhaitent exprimer leur opinion un cahier de doléances et de propositions.

Ce cahier sera tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les remarques, doléances ou propositions peuvent aussi être transmises via le site internet de la commune. Elles seront ensuite insérées dans le cahier.



## Plan grand froid

*Et voilà que l'hiver est arrivé...*

Le plan grand froid est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Il vient compléter des dispositifs d'hébergement d'urgence déjà existants le reste de l'année. L'accueil et l'hébergement d'urgence sont adaptés durant la période hivernale en particulier.

Afin de prévenir les risques liés au grand froid de l'hiver, la Mairie tient un registre d'urgence et de veille afin d'identifier les personnes isolées et fragiles, personnes âgées ou handicapées ou vulnérables



pour faciliter une intervention des services sociaux en cas de besoin.

Si vous souhaitez être inscrit sur ce registre ou si vous connaissez des personnes dans votre entourage, âgées ou isolées ou handicapées ou vulnérables, veuillez contacter la mairie.

## Réforme électorale

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales sont réformées. Le répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE sur la base d'informations transmises par la commune, met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU. Les commissions administratives seront remplacées par des commissions de contrôle.

### Nouveautés :

La date limite d'inscription au 31 décembre est supprimée. Elle est repoussée jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent les scrutins à compter du 2 janvier 2020.

Pour les élections européennes dont la date est fixée au dimanche 26 Mai 2019, les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au 31 mars 2019. Le 31 mars étant



un dimanche, la date limite est le samedi 30 mars 2019.

Les électeurs inscrits sur une liste consulaire à l'étranger, et inscrits sur une liste communale, donc étant en situation de double inscription, ont jusqu'au 31 mars pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits. A défaut, ils seront radiés de la liste électorale communale et resteront inscrits sur la liste consulaire. L'INSEE depuis le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, aura en charge ces mouvements qui les transmettra à la mairie (conformément à la loi organique n°201661047 du 1<sup>er</sup> août 2016).



## A vendre/ à louer

- Un entrepôt pour artisan ou commerçant, propriétaire mairie, zone du Roucadou (loyer environ 60€)
- Deux maisons à rénover, propriétaire mairie, bourg (15 000€ et 45 000€)
- Deux terrains viabilisés pour construction, propriétaire mairie, (15€ le m<sup>2</sup>)

**Les particuliers ayant des biens à vendre ou à louer sont invités à les signaler en mairie.**

## Eclairage public

**Le coût annuel moyen de la consommation d'électricité sur 5 ans (2014-2018) pour l'éclairage public sur notre commune est de l'ordre de 8600 €/an, soit 40% de la facture totale d'électricité qui s'élève à 21500 € en moyenne sur la même période.**

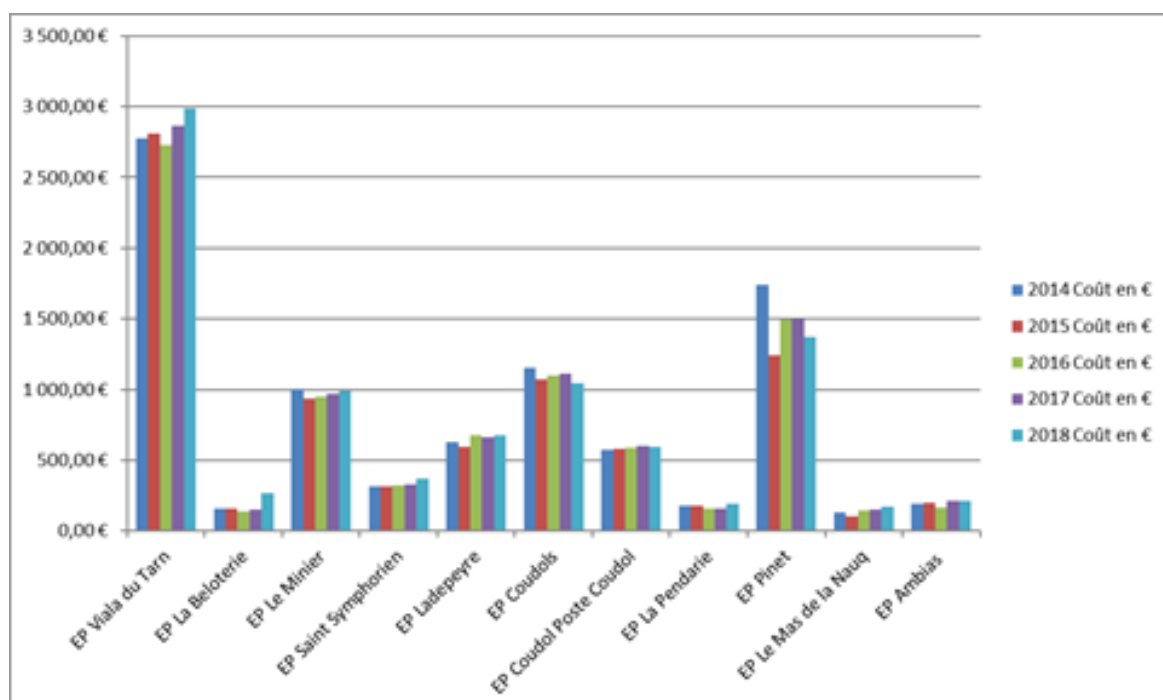
**Le graphe ci-dessous détaille les coûts par village. Sur la base de ce constat et après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé de s'inscrire dans une démarche d'optimisation du coût de la consommation électrique concernant l'éclairage public. Démarche qui répond également à d'autres objectifs, s'inscrire dans les recommandations de la transition écologique et plus précisément de la transition énergétique, mais aussi de réduction de la pollution lumineuse.**

Une première expérience sera réalisée en 2019 sur le village du Minier.

Les lampes actuelles seront remplacées par des pavés de LED qui consomment 3 fois moins d'électricité, et l'éclairage passera en ½ feu entre minuit et 5 heures du matin. Cette disposition est ajustable et modifiable. Ce qui devrait représenter une économie d'énergie de l'ordre de 70%. Le coût de cette opération est pris en charge à 60% par le SIEDA, les 40 % restants par la commune. La durée de vie de ces pavés de LED est de 70 000 heures, soit 17 ans de fonctionnement.

Le temps de retour d'investissement d'une telle opération est entre 3 à 4 ans avec l'aide financière, sans aide il se situe entre 7 à 8 ans.

**Coût de l'éclairage public par village, par an, entre 2014 et 2018**



## Travaux sur la RD 73

Après 12 semaines de travaux et conformément au planning prévisionnel initial la route départementale a été rouverte pour les fêtes de fin d'année, en circulation alternée et avec feux tricolores, le 21 décembre 2018 en fin de journée et ce, jusqu'au 14 janvier avant l'heure d'embauche de l'entreprise.



Cette première tranche de travaux accuse un retard d'une semaine pour cause d'intempéries.

Un 4<sup>ème</sup> mois de fermeture complète de la route entre mars et avril 2019 nous avait été annoncé lors de la réunion publique. Suite à une réorganisation du chantier ce mois de fermeture sera fractionné en 2 parties. La route fera donc l'objet d'une fermeture totale du 14 janvier au matin jusqu'au 1<sup>er</sup> février au soir pour terminer les travaux de minage et de terrassements.

Deux semaines de fermeture de la route en journée, jours ouvrés et aux heures de travail, seront positionnées au mois de mars 2019. La période précise n'est pas encore définie.

En conséquence la route sera rouverte le 01/02 2019 au soir, en circulation alternée avec feux tricolores, jusqu'à la date encore non définie de la fermeture de 2 semaines en mars.

Pour couper court aux « fake news », nous vous invitons, si vous avez des interrogations sur le planning d'indisponibilité de la route, de vous rapprocher de la mairie, car deux représentants du conseil municipal assistent de façon régulière et avec toute l'assiduité requise aux réunions de chantier qui ont lieu tous les jeudis après-midi en présence du service de la Direction des routes du Département et de l'Entreprise.

## Avancement du Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) a été débattu le 15 novembre dernier. Les grandes orientations de notre projet de territoire ont ainsi été validées par le Conseil communautaire. Vous pouvez retrouver le PADDi sur le site Internet du PLUi : <http://cc-muse-raspes.fr> dans les documents à consulter.

Le document graphique de zonage et le règlement sont en voie de finalisation. Un registre de concertation est toujours disponible en mairie pour recevoir vos demandes ou remarques.

En zone agricole ou en zone naturelle, les changements de destination ne seront autorisés que si les bâtiments concernés sont inventoriés (sous réserve que la desserte par les réseaux ne soit pas problématique). N'hésitez donc pas à vous exprimer dans le registre, en particulier pour signaler un bâtiment que vous souhaiteriez transformer. Nous pourrions ainsi plus facilement étudier son cas.

## Le service de l'eau au sein de notre commune

Il est d'usage dans le cadre du service de l'eau d'établir et d'appliquer le « Règlement de service » qui définit les droits et les devoirs de l'opérateur (production, traitement, travaux de raccordement, contrôle et distribution de l'eau) ainsi que les droits et devoirs des abonnés.

Notre commune ne dispose pas de ce règlement et de fait les abonnés ne connaissent pas tous la frontière des responsabilités qui les engagent vis-à-vis de celles du distributeur, en particulier au niveau des branchements.

De même la recrudescence de fuites qui nous sont rapportées ou que nous constatons chez certains abonnés à l'aval de leur compteur nécessite **de rappeler les conditions** (selon les dispositions de l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales) **pour lesquelles peut s'appliquer un dégrèvement de leur facture.**

Le Conseil Municipal s'engage à établir le « Règlement de service » propre à notre commune. Sa mise en application fera l'objet d'une délibération. Il vous sera adressé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### Communication d'EDF

**Durant le printemps 2019, EDF Hydro Pouget procédera à un contrôle réglementaire du barrage de Pinet.**

Cette opération consistera notamment à inspecter la partie habituellement immergée du barrage et nécessitera l'abaissement partiel du plan d'eau.

Afin d'assurer la fonctionnalité de l'ouvrage dans le temps, des matériels essentiels seront également contrôlés ou révisés tels les trois clapets évacuateurs de crue situés sur le barrage.

Pour permettre cette opération, EDF Hydro devra assurer le maintien du plan d'eau en deçà de la cote 313m, soit environ 7 mètres sous la cote maximale de la retenue, pendant trois semaines. Bien que cette cote soit autorisée en exploitation courante, elle reste rare ; durant cette période la rivière Tarn retrouvera son lit naturel et s'éloignera des berges existantes.

Même si la retenue de Pinet a pour objectif premier de permettre la production d'électricité, EDF Hydro s'attache à limiter l'incidence de ce type d'opération sur l'ensemble des autres usages et notamment en période estivale.

**Pour tenir compte des différents enjeux, le plan d'eau sera abaissé progressivement à partir du lundi 20/05**

**pour être maintenu à cote basse du 27/05/2019 au 16/06/2019.**

A compter du 17/06, et en fonction du débit naturel du Tarn, la cote du plan d'eau remontera progressivement pour que la retenue retrouve son apparence habituelle dans les jours qui suivront. Pendant toute la durée de l'opération, l'aménagement de Pinet restera « en exploitation ».

Nous vous rappelons qu'il est dangereux de s'aventurer sur les berges dénoyées, celles-ci peuvent être instables et l'eau peut monter à tout moment en raison du débit du Tarn et du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques. \*contrôle réglementaire : il s'agit d'un Examen Technique Complet (ETC), demandé par les services de contrôle pour s'assurer du bon état de l'ouvrage. **Cette opération périodique a lieu tous les 10 ans.**



Barrage et retenue de Pinet



## Suite de l'opération Cœur de village

Deux entreprises, Sévigné et Guipal, ont répondu à l'appel d'offre (AO) lancé en mai 2018 concernant la poursuite du projet « Cœur de village ». Le dossier de consultation accessible aux entreprises désireuses de candidater sur le projet portait sur la réalisation de 3 lots, les travaux du Minier (lot 1), les travaux de la zone Barry, Portail (Lot 2), les travaux relatifs à la RD en traverse (lot 3).

Chaque lot comprend des opérations de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et de requalification des espaces publics.

Après analyse des offres c'est l'entreprise Guipal qui a été retenue. A ce jour les lots 1 et 2 font l'objet d'une commande ferme. Le lot 3 est optionnel. Cette option pourrait être levée, ou pas, en fonction des subventions obtenues, car des interrogations subsistent encore pour les aides du Département, de l'Agence de l'Eau et des fonds Européens.

Les travaux ont débuté le 6 novembre 2018 en commençant par le Minier, car il est préférable en matière de réseaux d'assainissement d'intervenir d'abord sur l'aval.

Une réunion d'information, avant l'ouverture du chantier, s'est tenue au Minier le 21 septembre 2018, afin d'informer les riverains sur la consistance des travaux, de leur durée mais aussi de la gêne et des contraintes qu'ils pouvaient occasionner. A l'occasion de cette réunion d'information les représentants du conseil municipal ont signalé aux riverains présents que les tarifs de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées seraient revalorisés pour les demandes de raccordements inexistantes à ce jour. Le conseil municipal a pris une délibération en ce sens.

### Programme et consistance des travaux en cours au Minier

Le programme des travaux au Minier concerne essentiellement la rive droite. Pour la partie rénovation de l'assainissement eaux usées, les travaux consistent à remplacer la conduite diamètre 150 mm en buse ciment, par une canalisation PVC diamètre 200 mm, entre le haut du village (arrivée de la conduite diamètre 200 mm du Viala du Tarn) et la sortie du village côté pont du Minier (départ de la conduite diamètre 200 mm vers la station d'épuration). La distribution de l'eau est entièrement reprise, avec coffrets compteur en bord de voirie et un réseau d'assainissement pluvial est créé. Enfin pour être complet seront également enfouis, la distribution de l'électricité et de la téléphonie.



*Visite du Minier en août organisée par l'ASES sous la conduite d'Alain Bernat  
Monument aux morts fleuri à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la guerre de 1914/1918*

Les travaux du Minier devraient se terminer courant mars 2019. Le début des travaux de la zone Barry Portail est fixé début février 2019. Une réunion d'information pour les riverains concernés est fixée au **22 janvier à 17h30** à la maison du temps libre au Viala du Tarn. Le Maître d'œuvre, l'entreprise et des conseillers municipaux participeront à cette réunion.

#### **Détail des coûts HT de l'opération du Minier :**

- Mise en place chantier essais et tests : 8200 €
- Réseau eaux usées : 53554 €
- Réseau eaux pluviales : 9315 €
- Réseau et distribution eau potable : 26059 €
- Réseau de distribution électrique : 27603 €
- Réseau de télécommunication : 15639 €
- Prestation Orange : 4000 €
- Réseau éclairage public : 3000 €
- Reconstitution voies et rues : 16500 €
- Coût de Maîtrise d'œuvre : 6000 € (hors

**Coût total : 168700 €**

#### **Subventions potentielles pour l'opération Minier**

- Agence de l'Eau Adour Garonne, subvention à hauteur de 30 % des coûts liés aux travaux de rénovation du réseau eaux usées, 25 500 €, en attente de confirmation.
- Département de l'Aveyron, aide à la suppression de 3 assainissements individuels, montant subvention non précisé, attente commission.
- SIEDA, subvention de 70 % sur les travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique, subvention de 50 % sur les travaux d'enfouissement du réseau télécommunication, subvention de 28 000 €.
- Subvention par fonds de concours de la communauté des communes pour la réfection des revêtements des voies, 12 600 €.

L'opération Barry, Portail fera l'objet d'une présentation dans le bulletin de juillet 2019.



## **Etat-civil** (dont la mairie a été informée au jour de la mise en page de ce bulletin)

### Les naissances :

- Thomas Emy le 17 Août 2018 à Saint Affrique
- Barthez Gaspard le 16 Octobre 2018 à Millau

### Les décès :

- Montels veuve Devic Olga, Madeleine (96 ans), le 8 Juillet 2018 à Magalas (34)
- Thomas veuve Galzin Odile (86 ans), le 1<sup>er</sup> Août 2018 à Montpellier (34)
- Bonnefous Maria veuve Frontanau (95 ans), le 19 Août 2018 à Saint Affrique
- Arcier Marie Louise Neuville (105 ans,) le 12 Octobre 2018 à Millau
- Cluzel Josette née Desplas(84 ans) le 24 octobre 2018 à Millau
- André Carrière (90 ans), le 19 Novembre 2018 à Saint-Affrique
- Constans Caujolle Paulette (80 ans) le 8 décembre à Pins Justaret (31)
- Combettes René (90 ans) le 22 décembre à St Affrique

### Quelques nouveaux habitants :

- Lydia Bègue, Jean-Philippe Lhomond et leur bébé à la mairie
- Fanny Blin, Christophe Van Neste et leurs enfants lotissement des Sagnes
- Geneviève Poisson à Coudols
- Ludovic Watremez à Coudols

**ASSOCIATION LOCALE**  
**ADMR TARN et MUSE :**

**Maison des Services**  
**12620 Castelnau Pégayrols**

**Tel : 05 65 58 79 23**

**E-mail : [tarnetmuse@fedel2.admr.org](mailto:tarnetmuse@fedel2.admr.org)**



**Salariées et bénévoles ADMR Tarn et Muse**

**FAITES CONFIANCE A L'ADMR**

Votre association locale ADMR Tarn et Muse est intervenue 12 462 heures en 2017 auprès de l'ensemble de la population locale de la naissance à la fin de vie en proposant une large palette de services déclinée en quatre gammes :

Autonomie  
Domicile  
Famille  
Santé

concernant les personnes âgées ou en situation de handicap mais aussi les familles (ménage-repassage...) y compris la garde d'enfants.

Des aides financières peuvent être attribuées aux personnes par les caisses de retraites principales, complémentaires, le Conseil Départemental ou les mutuelles.

Votre association locale ADMR peut vous accompagner dans toutes vos démarches auprès des organismes financeurs afin de répondre à vos besoins et rechercher des solutions adaptées à votre demande.

Le coût des interventions restant à charge est déductible à 50% des impôts si vous êtes imposables ou vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt dans le cas contraire que vous soyez actif ou retraité.

**En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la secrétaire**

Mme Malorie Fabre

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h30 à 17h au 05 65 58 79 23

**ou les référents bénévoles de vos communes :**

Mme Royer Marie-Claude (Viala du Tarn) au 06 88 88 70 59 ;

M. Fournier Jean-Claude (Montjoux) au 06 85 05 16 14 ou Mme Nadine Andrieu au 05 65 61 23 80;

Mme Valentin Christiane (Castelnau) au 05 65 62 01 00,

Mme Pons Monique (Saint Beauzély) au 05 65 62 04 93 ou Mme Colette Cazes au 09 50 71 98 25

Mme Boulouis Emilienne (Comprégnac) au 05 65 62 31 85 ou

Mme Monique Boudes au 05 65 62 31 57.



## Quelques évènements du deuxième semestre 2018 en images



La rentrée scolaire 2018 avec la nouvelle directrice Valérie VERMOREL, à droite sur la photo, et la fête de Noël de l'école avec le Père Noël !



Atelier cuisine à l'accueil de loisirs du mercredi



Célébration solennelle de l'Armistice de 14/18



Dédicace de M. Jean Lévy à la bibliothèque





Solenca de l'estagi de pesca de l'estiu (association des petits pêcheurs de la Muse et des Raspes)

Remise du 1er prix du patrimoine à l'association ASES représentée par sa présidente Liliane Bousquet (pour la rénovation des fresques de l'église de Saint-Symphorien)



Jeux en bois dans la cour de L'école organisés par l'APE







## Lo sègle XX

Quand los joves occitans son mobilizats en 1914, totes son estats ensenhats en francès, emai la lenga occitana demòre lor lenga mairala. Patisson a lo parlar, aquel francés que, a la frequentacion dels soldats nordics, dins las trencadas, lors apareis coma una lenga tan leugièra, plena d'umor amb son « argot parisien ». Aquò afortís dins lo cap dels meridionals lo sentiment d'una lenga grossièra que i se rotlan las « r », un « patoès » coma disiá lo mèstre d'escòla.

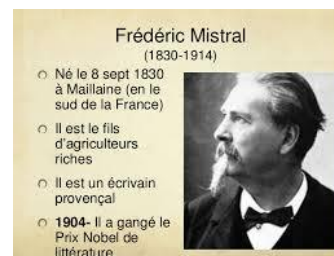
I a ajut, pr'aquò lo reviscòl del Felibritge e tota l'òbra de Frederic Mistral (Prèmi Nobèl de literatura en 1904!). I aurà de mond coma Antonin Perbòsc, Prospèr Estieu, e, per Roèrgue, Enric Molin. E puèi tantes maites... (pus tard lo grand Joan Bodon). Escritors, intellectuals de tota mena son doncas aquí, cadun a son biais per ensajar d'entravar l'expansion de l'epidèmia.

**1951 : la lei Delxonne** (del nom d'un deputat de Tarn) es votada. Autoriza l'ensenhament de las lengas dichas « regionalas » dins los establiments escolars.

**2008 :** a l'ocasion d'un « Congrès » (recampament de l'Amassada Nacionala e del Senat a Versalhas, per procedir a la modificacion d'elements de la constitucion), un apondon es ajustat : « Les langues régionales font partie du patrimoine de la Nation. »

Reconeissenças tardivas. La situacion de cada jorn dels aparaires de las « lengas de França autras que lo francés » es de luchar prèp de tal o tal autre ministèri e d'enregistrar los refuses, las reculadas. Exemple : la refòrma actuala dels collègis

(a seguir)



## Le 20ème siècle

Quand les jeunes occitans sont mobilisés en 1914, tous ont reçu un enseignement en français, même si la langue occitane demeure leur langue maternelle. Ils peinent à le parler, ce français qui, à la fréquentation des soldats du nord, dans les tranchées, leur apparaît comme une langue si légère, pleine d'humour avec son « argot parisien ». Cela renforce dans la tête des Méridionaux le sentiment d'une langue grossière où l'on roule les « r », un « patois » comme disait le maître d'école. Il y a eu pourtant le renouveau du Félibrige et toute l'œuvre de Frédéric Mistral (premier prix Nobel de Littérature en 1904 !). Il y aura des gens comme Antonin Perbòsc, Prosper Estieu et pour le Rouergue, Henri Moulin. Et puis, tant d'autres... (plus tard le grand Jean Boudou). Ecrivains, intellectuels de toute sorte sont donc là, chacun à sa manière pour essayer d'enrayer l'épidémie.

**1951 : la loi Deixonne** (du nom d'un député du Tarn) est votée. Elle autorise l'enseignement des langues dites « régionales » dans les établissements scolaires.

**2008 :** à l'occasion d'un « Congrès » (Réunion de l'Assemblée Nationale et du Sénat à Versailles pour procéder à la modification d'éléments de la Constitution), un amendement est ajouté : « Les langues régionales font partie du patrimoine de la Nation. »

Reconnaisances tardives. La situation de chaque jour des défenseurs des langues de France autres que le français est de lutter auprès de tel ou tel ministère et d'enregistrer les refus, les reculades. Exemple : la réforme actuelle des collèges

(à suivre)